



# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 4 juillet 2023	N° 2023/07/04/07
Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13	Date de convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Président du C.C.A.S.

<b>Présents</b>	
Yves RENAULT	Marcel GRUEL
Laetitia MIRALLES	Chantal LOUIS
Ludovic LONCLE	Jeannine AUBAULT
Véronique BESNARD	Paulette CROCQ
Marie-Hélène CARBONNEL	Séverine MAYEUX
Jeanne DAVID	

<b>Absents</b>	
Schirel LEMONNE absente sans pouvoir	Daniele BOTTE absente donne pouvoir à Chantal LOUIS
Marie-Odile BOIVIN absente donne pouvoir à Véronique BESNARD	Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
Bertrand D'HEROUVILLE absent sans pouvoir	Philippe LANGLOIS absent sans pouvoir

## Objet : Décision modificative n°1 du budget CCAS

Au cours de l'année, à la suite d'évolutions législatives et/ou temporelles au niveau des projets notamment, des modifications du budget 2023 sont nécessaires.

Ainsi, le budget « CCAS » 2023 se décompose comme suit :

COMPTES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
040	Dotations, fonds d'investissement	0,00 €	127,56 €	127,56 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	127,56 €	127,56 €
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €	-127,56 €	9 872,44 €
21	Immobilisations corporelles	2 100,00 €	550,00 €	2 650,00 €
2184	Mobiliers	2 100,00 €	550,00 €	2 650,00 €
	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>	<b>12 100,00 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>12 650,00 €</b>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>46 076,00 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>46 626,00 €</b>

COMPTES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
001	Excédent d'investissement reporté	19 956,13 €	550,00 €	20 506,13 €
	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>	<b>19 956,13 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>20 506,13 €</b>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>46 076,00 €</b>	<b>550,00 €</b>	<b>46 626,00 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « CCAS » 2023,

Vu la délibération n°2023/04/12/04 du 12 avril 2023 portant approbation du budget primitif « CCAS » 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont à l'unanimité :

- approuvé la décision modificative n°1 du budget « CCAS » 2023.

Pour Copie Conforme,  
Le Président du CCAS,

  
Yves RENAULT

